

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20262203_26/167 Du 22 mars 2026 à 10 heures 00
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 25 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 2 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 Objet : Désignation des délégués au sein du Syndicat Territoire d'Énergie Gard - SMEG	L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAILAN, maire. Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Florence DUSSAUT ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Nathalie PERROT ; Didier PAQUETTE ; Sophie ESCUDIER ; Philippe GALLI ; Sophie GIMENO ; Ruben VANEL ; Valérie MARINARO ; Pauline DELOFFRE ; Philippe LOYAU ; Gautier CASES ; Gwendoline PELLISSIER ; Loïc CODOU ; Elisabeth CRES ; Patrick ETIENNE ; Antoine GIRON ; Florence COMTE Etaient absents excusés avec procuration : Marcel DESPROGES pouvoir à Jean-Luc CHAILAN ; Morganne SAUNIER pouvoir à Isabelle MAZAY Etaient absents excusés sans procuration : Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur le Maire, rapporteur,

Rappelle la nécessité de désigner les délégués de la commune au sein des syndicats intercommunaux et notamment au sein du syndicat Territoire d'Énergie Gard - SMEG.

Il propose en tant que Délégués Titulaires : Pascal MIARD et Patrick ETIENNE

et en tant que Délégués Suppléants : Cyril GUERRE et Ruben VANEL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE des membres présents

DESIGNE les délégués suivants pour représenter la commune au sein du syndicat Territoire d'Énergie Gard - SMEG

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Pascal MIARD	Cyril GUERRE
Patrick ETIENNE	Ruben VANEL

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 23 mars 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Isabelle MAZAY

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>